



# Amnesty International

informations mensuelles internationales

Vol. VI No 8

Août 1976

## Une mission d'AI en Yougoslavie rencontre des prisonniers adoptés

Une mission importante d'AI, qui s'est rendue en Yougoslavie en juin, a rencontré des membres du gouvernement et vu des prisonniers adoptés par AI.

Martin ENNALS, secrétaire général d'AI, était accompagné par les professeurs Frits RÜTER et Marius BROEKMEYER, de l'Université d'Amsterdam, et par Clayton YEO, du Service de la recherche d'AI.

La délégation a été reçue par M. Ivan FRANKO, secrétaire fédéral à la justice. Des réunions ont été organisées avec des fonctionnaires du secrétariat fédéral et du secrétariat des républiques à la justice, avec le procureur général fédéral et avec des avocats.

La délégation d'AI a exprimé sa vive inquiétude au sujet de la législation aux termes de laquelle sont condamnés la plupart des prison-

niers politiques. Elle a en outre critiqué un certain nombre d'articles du code pénal yougoslave, notamment l'article 118 («propagande hostile»), qui punit de prison les critiques à l'égard du gouvernement.

Parmi les prisonniers dont le cas a été examiné en détail figurait l'ancien chef des tchetniks Djura DJUROVIC et AI a réitéré les demandes antérieurement adressées aux autorités les priant de libérer rapidement M. Djurović.

La délégation d'AI a déclaré ultérieurement que les entretiens avaient été «francs et utiles».

Lors de leur visite aux prisons de Sremska Mitrovica et de Lepoglava, les délégués d'AI ont parlé du traitement des prisonniers avec des responsables de l'administration péniten-

taire et des fonctionnaires du gouvernement.

Au cours de la visite à la prison de Sremska Mitrovica, un délégué d'AI s'est entretenu avec MM. Mihaïlo MIHAÏLOV et Sava BANKOVIC. Quatre autres prisonniers politiques ont reçu une courte visite dans leur cellule.

À la prison de Lepoglava, les délégués se sont d'abord heurtés à un refus mais ils ont ultérieurement été autorisés à revenir et à s'entretenir avec le prisonnier Sime DJODAN.

AI présentera au gouvernement yougoslave ses observations et avis au sujet des questions examinées au cours de la mission. □

• **Mission en RDA:** Le 28 juin, le professeur Rüter s'est rendu dans la République démocratique allemande (RDA), venant de Yougoslavie, pour s'entretenir avec M. ROEHL, secrétaire général de l'Association des avocats de la RDA.

Cette visite avait pour objet de faire connaître Amnesty International et ses objectifs aux autorités de la RDA et de soulever les problèmes qui se posent dans ce pays et qui préoccupent AI. M. Rüter avait également l'intention de demander aux autorités de la RDA de communiquer des renseignements sur la pratique judiciaire dans la RDA et d'examiner la possibilité d'envoyer ultérieurement une mission d'AI dans ce pays. Il ne lui a pas été possible de rencontrer, au cours de sa visite, de représentants des pouvoirs publics de la RDA responsables en la matière.

Le Comité exécutif international d'AI a été saisi d'un rapport et de recommandations au sujet du voyage du professeur Rüter en RDA. □

### AI DEMANDE UNE AMNISTIE POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES EN ESPAGNE

Le 18 juillet, AI a demandé au roi JUAN CARLOS d'Espagne de décréter une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques le 25 juillet, jour de la Saint-Jacques, patron de l'Espagne.

La revendication d'une amnistie générale est l'une des grandes questions à l'ordre du jour dans les débats politiques en Espagne depuis la mort, l'an dernier, du généralissime Francisco FRANCO, chef de l'Etat.

AI a accueilli avec satisfaction l'amnistie partielle que le roi Juan Carlos avait accordée en novembre 1975, à l'occasion de son accession au trône. De nombreux prisonniers politiques furent alors libérés ou obtinrent des remises de peine.

Cependant, les arrestations se sont poursuivies en Espagne depuis lors et un grand nombre de prisonniers restent détenus à cause de leurs convictions politiques.

Parmi ceux qui sont actuellement en prison se trouvent des dirigeants du parti communiste, des anarchistes et des séparatistes, ainsi que la plupart de ceux qui ont été jugés par des tribunaux militaires.

(suite page 4)

### MORT D'ERIC BAKER ET D'IVAN MORRIS

Eric Baker, président honoraire d'AI et l'un de ses fondateurs, est mort d'une crise cardiaque à son domicile en Angleterre, le 19 juillet. Il avait 55 ans.

M. Baker, qui a été un pacifiste toute sa vie, a été le premier directeur d'AI et directeur général par intérim de 1967 à 1968. Président de la section britannique d'AI de 1965 à 1971, il a été également membre du Comité exécutif international de 1968 à 1975. Il a été élu par acclamation président honoraire d'AI au Conseil international de 1975, en reconnaissance de son dévouement inlassable à la cause des droits de l'homme.

Membre de la Société religieuse des Amis depuis 1939, objecteur de conscience pendant la deuxième guerre mondiale, secrétaire adjoint du Centre Quaker à Delhi (Inde) de 1946 à 1948, M. Baker a été ensuite secrétaire général du *British National Peace Council* de 1954 à 1959. Pendant cette période, il a notamment fondé le *Danilo Dolci Trust* et a participé à l'organisation de la campagne pour le désarmement nucléaire en 1959.

Il a organisé la campagne pour l'abolition de la torture dans le cadre du mouvement Quaker et au sein d'AI.

Sean McBride, ancien président du Comité exécutif international d'AI et actuellement Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, a rendu hommage à M. Baker dans les termes suivants :

*«J'ai eu le privilège de travailler avec Eric Baker pendant plus de 15 ans, à la fondation et au développement d'AI. Travailleur infatigable, il a été notre guide dans toutes les périodes difficiles. C'était Eric qui, dans nos conseils, nous gardait toujours sur le droit chemin des principes. Il était inébranlable dans son attachement à la tradition et aux idéaux sur lesquels AI est fondée. Il considérait chaque problème objectivement, calmement et de manière constructive, et ses vues nous influençaient toujours par leur force persuasive et leur sincérité absolue. Sa fidélité à la tradition Quaker lui permettait de reconnaître une injustice sans hésitation.»*

*Dans toutes les périodes difficiles, à l'époque où j'étais président du Comité exécutif international, je demandais toujours conseil à Eric. En sa qualité de vice-président du CEI et, plus tard, de président honoraire, il a toujours exercé une influence bénéfique sur la croissance et le développement d'AI. Sa disparition est une grande perte, non seulement pour sa famille et ses amis, mais pour l'ensemble du mouvement d'Amnesty en Grande-Bretagne et dans le monde entier.»*

• On annonce aussi la mort d'Ivan MORRIS, un des fondateurs en 1966 et président depuis 1973 de la Section des Etats-Unis d'AI (AIUSA).

Le professeur Morris est mort d'une crise cardiaque en Italie, le 19 juillet. Il avait 50 ans.

Fondamentalement dévoué à la cause des droits de l'homme, érudit et traducteur éminent, le professeur Morris enseignait la littérature japonaise à l'Université Columbia, où il a dirigé le département des langues et cultures orientales. Auteur de nombreux ouvrages sur le Japon, le plus récent de ses livres était *The Nobility of Failure*.

Le professeur Morris était ancien membre du Comité exécutif international d'AI et avait représenté AI à l'occasion de plusieurs missions internationales, tout récemment encore au Mexique, au Pérou et au Japon.

Sous sa présidence, AIUSA est devenue, d'une petite organisation de 3 000 membres, une section de 45 000 membres, avec des bureaux régionaux à San Francisco, Los Angeles, Boston et Washington. □

## AI PUBLIE UN CAHIER D'INFORMATION SUR LE PARAGUAY

Le 29 juillet, AI a déclaré que les personnes qui critiquent le gouvernement de la république du Paraguay risquent l'arrestation, l'emprisonnement à long terme sans jugement et la torture.

Cette déclaration figure dans un cahier d'information de 16 pages qui fait partie d'une série de documents de ce type publiés par AI résumant les renseignements disponibles sur l'emprisonnement pour des motifs politiques et sur d'autres violations des droits de l'homme dans divers pays (voir *Informations* de juin).

Le document consacré au Paraguay exprime l'inquiétude causée par les persécutions que subissent les dissidents politiques depuis que le président Alfredo STROESSNER est arrivé au pouvoir, en 1954, à la suite d'un coup d'Etat.

On y trouve des précisions

- sur les arrestations en masse ou la disparition de personnes soupçonnées d'être des opposants et de membres de leurs familles,
- sur la pratique de la détention à long terme sans jugement et sur l'interdiction de toute activité oppositionnelle considérée comme «subversive»,
- sur la torture institutionnalisée des prisonniers politiques lors des interrogatoires, qui entraînent parfois la mort.

Il est estimé dans ce document que le nombre total des prisonniers politiques dépasse généralement 200 et peut atteindre 1.000 après une vague d'arrestations.

*Amnesty International Briefing on Paraguay* (Cahier d'information d'Amnesty International sur le Paraguay), 16 pages, publié par *Amnesty International Publications*, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne. Prix 40 pence (\$ E.U. 1.—) plus 20 pence (50 cents) pour le port et l'emballage. L'abonnement annuel pour 10 cahiers d'information coûte £ 6 (\$ E.U. 15.—), port compris.

## TRENTE RÉFUGIÉS URUGUAYENS ENLEVÉS EN ARGENTINE

A nouveau, des réfugiés uruguayens ont été enlevés à Buenos Aires en juillet. Trente réfugiés, dont on pense que la plupart étaient membres du mouvement de gauche non-violent *Resistencia Obrera Estudiantil* (Résistance ouvrière et estudiantine), ont été enlevés par des groupes d'hommes en uniforme entre le 17 et le 19 juillet.

Parmi les personnes enlevées se trouvent Margarita MICHELINI, fille de l'ancien sénateur uruguayen Zelmario MICHELINI et son mari Raul ALTUNA. Le sénateur Michelini avait été enlevé en Argentine il y a 2 mois et assassiné deux jours après son enlèvement (*Informations* de juin).

On pense qu'il y a aussi des enfants parmi les personnes enlevées. □

## ARRESTATIONS À TAIWAN POUR CRITIQUES À L'ADRESSE DU GOUVERNEMENT

Un ancien candidat aux élections parlementaires se trouve parmi huit personnes arrêtées le 31 mai à Taiwan (République de Chine) pour avoir «tenté de renverser le gouvernement, de troubler l'ordre public par la violence et de provoquer le chaos en sabotant des installations pétrolières et des installations électriques».

Il s'agit de YEN Ming-sheng, candidat aux élections au Yuan législatif en 1975. En même

temps que lui, on a arrêté YANG Chin hai et WU Chi-chuan, qui tous deux avaient participé à la campagne électorale de M. Yen. Selon certaines sources d'information, ni M. Yen, ni ses associés ne s'étaient livrés à du sabotage.

M. Yen avait ouvertement critiqué le gouvernement lors des élections de l'année dernière et demandé qu'il soit mis fin à l'état de siège. D'après les renseignements disponibles, il aurait ultérieurement reçu un avertissement du procureur de la ville de Kaosiung pour avoir fait des déclarations «préjudiciables aux intérêts du pays».

Le 5 juillet, dans une lettre adressée au premier ministre CHIANG Ching-Kuo, AI a demandé que toutes les charges pesant contre les accusés soient rendues publiques et qu'ils fassent l'objet d'un procès public et équitable ou soient libérés inconditionnellement.

• **AI demande des détails sur un certain nombre de cas:** Le 14 juillet, AI a demandé à M. Chiang, premier ministre, des détails sur des prisonniers adoptés par AI et d'autres faisant l'objet d'une enquête, qui peuvent avoir été au bénéfice de la mesure de clémence du gouvernement l'an dernier. AI a félicité le gouvernement à l'occasion du premier anniversaire des commutations de peines décrétées le 14 juillet 1975 et a demandé des précisions au sujet des prisonniers dont le sort n'est pas connu. □

## MILLE PRISONNIERS NON JUGÉS SONT ENVOYÉS DANS LA COLONIE PÉNITENTIAIRE INDONÉSIEENNE DE BURU

Plus de mille prisonniers politiques ont été envoyés cette année dans la colonie pénitentiaire indonésienne de l'île de Buru, de triste notoriété. Le commandement militaire de l'île détient maintenant plus de 11.000 prisonniers politiques. Les prisonniers qui se trouvaient déjà dans l'île y ont été transportés entre 1969 et 1971.

Le total des prisonniers politiques en Indonésie se situe entre 55.000 et 100.000. La plupart d'entre eux ont été arrêtés pour avoir prétendument été mêlés à une tentative de coup d'Etat militaire en octobre 1956, qui a échoué. La plupart des prisonniers envoyés à Buru lors des derniers convois secrets sont déjà détenus sans jugement depuis plus de 10 ans. La plupart d'entre eux n'ont pas été inculpés. On trouve parmi eux des personnes qui étaient encore des enfants au moment de leur arrestation.

Les conditions qui règnent à Buru sont fort rudes. Les prisonniers doivent travailler aux champs tous les jours et produire tout ce qu'ils reçoivent pour se nourrir. On ne leur donne pratiquement pas de médicaments pour combattre les maladies infectieuses.

L'île est située à 2.000 kilomètres de Djakarta, capitale du pays, et les prisonniers ne peuvent recevoir de visites des membres de leur famille.

AI a protesté en juillet contre le dernier convoi et a demandé qu'une action énergique soit entreprise à l'échelle internationale pour empêcher le gouvernement indonésien d'envoyer d'autres prisonniers à Buru. AI a demandé aussi la libération inconditionnelle de tous les prisonniers détenus dans l'île sans avoir été jugés. □

## UN OBSERVATEUR D'AI ASSISTE À UN IMPORTANT PROCÈS AU MAROC

En juillet, AI a envoyé l'avocat français François JEMOLI au Maroc en tant qu'observateur au procès de 62 personnes, dont

certaines étaient accusées de tentative d'évasion de la prison de Kenitra.

Quelques-uns des inculpés étaient détenus pour des raisons d'ordre politique depuis mars 1973. D'autres sont accusés d'avoir complété l'enlèvement de l'héritier du trône marocain et participé à un attentat à la bombe commis en 1973 contre les bureaux des journaux gouvernementaux *Le Matin* et *Maroc-Soir*.

Il s'agit d'un des six procès politiques actuellement en cours au Maroc. □

• **Appel en faveur d'une amnistie générale:** AI a prié le roi HASSAN du Maroc de décréter une amnistie générale à l'occasion de son anniversaire, le 9 juillet.

L'amnistie n'a pas encore été décrétée, mais le roi a annoncé que des élections auraient lieu avant la fin de l'année. Il se peut que les partis de l'opposition exigent que les élections soient précédées d'une amnistie générale. □

## DIRIGEANT D'UN MOUVEMENT D'ÉTUDIANTS ARRÊTÉ APRÈS LES ÉMEUTES EN AFRIQUE DU SUD

M. Madikwe Thomas MANTHATA, ancien prisonnier adopté par AI, a été arrêté par la police de sûreté sud-africaine dans la nuit du 3 au 4 juillet, en application, semble-t-il, de la loi sur le terrorisme. On pense que son arrestation est liée aux émeutes récentes à Soweto, au cours desquelles plus de 170 personnes ont trouvé la mort (voir *Bulletin CAT*).

M. Manthata est l'ancien vice-président de la *South African Student's Organization* (SASO). Des écoliers et des étudiants ont joué le rôle principal dans les manifestations de Soweto et il se peut que le gouvernement cherche à en faire porter la responsabilité à des organisations telles que la SASO et le *South African Students Movement* (SASM) qui lui est affilié.

M. Manthata avait antérieurement été arrêté par la police de sûreté en novembre 1974 et détenu durant huit mois en application de l'article 6 de la loi sur le terrorisme, qui permet la détention pour une durée indéterminée, sans jugement. Il a été adopté par AI et libéré en juin 1975 sans avoir été inculpé d'aucun délit. En octobre 1975, M. Manthata a été arrêté à nouveau sans inculpation et détenu durant deux jours.

Au cours de sa détention de huit mois, M. Manthata aurait subi des sévices. On craint à nouveau pour sa sécurité. □

## AI DEMANDE L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU PROCÈS APRÈS UNE CONDAMNATION À MORT AU BANGLADESH

Le 19 juillet, un tribunal militaire du Bangladesh a condamné à mort le chef d'un parti d'opposition. Le procès s'est tenu à huis clos à la prison centrale de Dacca, puis à la prison de Rashahi. D'autres dirigeants du parti ont été condamnés à de longues peines d'emprisonnement.

Tous les condamnés avaient des liens avec le *Jatiyo Samajtantrik Dal* (JSD - Parti nationaliste socialiste). Le lieutenant-colonel (à la retraite) Mohammad Abou TAHER avait joué un rôle de premier plan dans la guerre de libération du Bangladesh en 1970.

Selon des sources officielles, il a été condamné à mort pour avoir essayé de renverser le gouvernement.

Deux autres chefs du JSD, le président du parti, Abdour JALLI, et Abou YOUSOUF KHAN ont été condamnés à la prison à perpé-

(suite page 4)

## Le projet de code des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois reprend des propositions d'AI

Le Comité des Nations Unies pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, réuni à New York en juin, a établi un projet de code international de conduite pour les responsables de l'application des lois qui reprend d'importantes dispositions de la déclaration de La Haye d'AI (voir *Bulletin CAT* de juillet 1975).

Le projet de code dispose que «les responsables de l'application des lois doivent respecter et protéger la dignité humaine et défendre et protéger les droits individuels de toute personne». Il est interdit à tout responsable de l'application des lois d'«infliger, susciter ou tolérer la torture ou quelque autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant».

Un article essentiel prescrit que «les responsables de l'application des lois doivent s'abstenir de toute violation, empêcher toute violation du présent code et s'y opposer rigoureusement en prenant des mesures appropriées au mieux de leurs possibilités». En outre, dans les situations où «des violations se sont produites ou sont à craindre, les responsables de l'application des lois doivent signaler le cas par la voie hiérarchique ou prendre toute mesure à laquelle ils peuvent légalement recourir, et notamment, le cas échéant, faire rapport à une instance de contrôle ou de recours».

De plus, «les responsables de l'application des lois qui ont sous leur garde des personnes nécessitant des soins médicaux doivent leur assurer ces soins, qui seront donnés par du personnel médical, et prendre immédiatement des mesures pour répondre aux besoins de la personne sous leur garde».

Le commentaire du comité définit les responsables de l'application des lois comme englobant «tous les représentants de la loi... qui exercent des pouvoirs de police et en particulier des pouvoirs d'arrestation et de détention... Dans les pays où les pouvoirs de police sont exercés par des autorités militaires... ou par des services de sécurité de l'Etat, la définition des responsables de l'application des lois s'étend aux agents de ces services».

Le document sera soumis à la Commission du développement social à sa prochaine session, qui se tiendra à Genève en janvier 1977. La commission saisira le Conseil économique et

social des Nations Unies, à sa session d'avril 1977, d'un rapport que le Conseil transmettra à l'Assemblée générale, à la 32e session, en automne 1977.

AI, représentée par son conseiller juridique, Nigel S. RODLEY, et par son représentant à l'ONU, Margo PICKEN, a participé activement aux travaux du comité, qui comprend treize experts nommés à titre individuel.

### • Le Comité amende l'Ensemble de règles minima :

Le Comité a aussi amendé l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus pour en étendre l'application à tous les prisonniers, qu'ils aient ou non été inculpés ou jugés. Cet objectif, qui a été atteint grâce à l'initiative du gouvernement de la Grèce, était visé depuis longtemps par AI, qui avait notamment présenté des propositions dans ce sens au cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Genève en septembre 1975. □

### KOWEIT : DES INFORMATIONS FONT ÉTAT DE MAUVAIS TRAITEMENTS DANS LES PRISONS

Pour la première fois, AI a reçu des informations indiquant qu'au Koweït des prisonniers sont battus, sont maintenus au secret pendant des périodes prolongées et ne reçoivent pas les soins médicaux dont ils ont besoin. A la suite de ces allégations, qui datent du mois de juin, AI a écrit au cheik Sabah AL-SALEM AL-SABAH, émir du Koweït, le priant de donner l'assurance que l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus était observé dans les prisons du pays.

Deux prisonniers accusés d'actes de terrorisme, Ahmed Abdullah HUSSEIN et Emad SHATLAH, seraient détenus au secret dans des cellules disciplinaires spéciales depuis leur arrestation, le 14 juillet 1975.

Il semble que fréquemment des prisonniers soient battus sous le moindre prétexte. Certains prisonniers de droit commun seraient atteints de troubles mentaux à la suite des traitements subis pendant leur détention. L'un d'eux, en particulier, connu par ses camarades sous le surnom de Bin NEVRAN, serait enchaîné et porterait des menottes depuis dix ans.

On rapporte aussi que seuls les prisonniers assez fortunés peuvent recevoir des soins médicaux ou des médicaments courants, bien qu'il y ait un hôpital dans la prison centrale.

### DES DIPLOMATES ET LA CROIX-ROUGE VISITENT DES PRISONS EN URUGUAY

Devant l'inquiétude manifestée par l'opinion publique internationale au sujet des mauvais traitements et des tortures infligés aux prison-

niers politiques en Uruguay, le gouvernement uruguayen a invité des ambassadeurs étrangers à visiter certaines prisons. Le gouvernement d'un pays d'Europe occidentale aurait décliné cette invitation et insisté sur la nécessité d'une enquête internationale indépendante au sujet des allégations de torture.

Les ambassadeurs de l'Afrique du Sud, d'Argentine, de Bolivie, du Chili, de Colombie, de la Corée du Sud, de la République dominicaine, d'Egypte, d'Espagne, du Guatemala, du Liban, du Paraguay, de la République de Chine (Taiwan) et des Etats-Unis, ainsi que le représentant du Saint-Siège, ont visité la prison de Libertad et la prison pour femmes de Punta Rieles à la fin du mois de juin. Vers le début du même mois, des visites semblables avaient été faites par des membres du Conseil d'Etat de l'Uruguay.

AI a envoyé au Président par intérim Alberto DEMICHELLI un télégramme saluant cette initiative. En même temps, elle a demandé que des organismes indépendants soient autorisés à visiter régulièrement les personnes qui auraient été soumises à la torture.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a rejeté le 16 juillet des affirmations parues dans la presse uruguayenne selon lesquelles l'équipe d'enquêteurs du CICR qui s'était rendue dans quatre prisons et dans un hôpital militaire en juin avait trouvé que les prisons qu'elle avait vues étaient des «modèles du genre». Le CICR a précisé qu'en raison des restrictions imposées quant au nombre des établissements visités et des conditions dans lesquelles les visites s'étaient déroulées, il ne lui avait pas été possible de se faire une idée complète et objective de la situation dans les établissements pénitentiaires en Uruguay. Le CICR a ajouté que ses représentants n'avaient

pas été autorisés à parler sans témoins aux prisonniers qu'ils avaient demandé à rencontrer. □

### «MAUVAIS TRAITEMENTS» À DES PERSONNES ARRÊTÉES APRÈS LES ÉMEUTES DE SOWETO

AI entreprend actuellement des recherches à la suite d'informations au sujet de mauvais traitements dont auraient été l'objet de nombreuses personnes arrêtées à Soweto (Afrique du Sud) après les émeutes de juin.

Plus de 1000 personnes auraient été emprisonnées pendant et après les émeutes dans le quartier noir des faubourgs de Johannesburg. Le nombre des morts, selon les données officielles, est de 176.

D'après les informations parvenues à AI, des enfants se trouveraient parmi les détenus victimes de mauvais traitements et de torture, et le bilan des morts serait alourdi par le nombre de ceux qui ont perdu la vie en prison. En outre, des membres de la famille de détenus seraient soumis à des harcèlements.

Les arrestations se poursuivraient tandis que certains détenus seraient remis en liberté. De nombreuses personnes ont disparu et sont peut-être détenues au secret. On craint en outre que des prisonniers soient torturés, notamment ceux qui ont milité dans le mouvement «black consciousness» (conscience de la négritude). AI a mis sur pied plusieurs actions urgentes en faveur de certains d'entre eux.

### GHANA : TORTURES AVANT UN PROCÈS

Les avocats de la défense dans une affaire de subversion jugée par un tribunal militaire ghanéen ont déclaré en juillet que de nombreux témoins à charge et les huit accusés eux-mêmes

# appels

## Hamma HAMMAMI — Tunisie

Hamma HAMMAMI, étudiant tunisien de gauche âgé de 25 ans, a été arrêté en septembre 1974 sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat et d'appartenance à une organisation interdite. Précédemment, en février 1972, il avait été arrêté et interrogé puis relâché en très mauvaise santé du fait des tortures qu'il avait subies.

En août 1974, une procédure judiciaire a été engagée contre lui par contumace, mais après son arrestation en septembre son procès fut renvoyé. Il a finalement comparu devant le tribunal, en juillet et en septembre 1975, en compagnie de nombreux autres étudiants arrêtés plus tôt en 1975, inculpés pour avoir critiqué le gouvernement et pris part à des manifestations hostiles à celui-ci.

Il avait été torturé brutalement pendant plusieurs jours immédiatement après son arrestation, et notamment battu sur toutes les parties du corps, brûlé avec des cigarettes et privé de sommeil, après quoi on lui refusa tout secours médical pendant près d'un mois.

M. Hammami était considéré comme l'un des chefs du mouvement de protestation et il a été condamné à 6 ans de prison. Pendant le procès, il fit état des tortures qu'il avait subies et s'éleva contre l'absence d'assistance judiciaire impartiale. Cela lui valut d'être condamné par le tribunal à passer en réclusion ses deux premières années de prison.

Après plusieurs transferts, M. Hammami se trouve actuellement à la prison du Kef. Selon des informations récentes, il serait en très mauvaise santé. *AI* l'a adopté comme prisonnier d'opinion.

*Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander que M. Hammami reçoive des soins médicaux appropriés et qu'il soit libéré, et les adresser à:* Son Excellence Habib Bourguiba, Président de la République, Tunis, Tunisie; *et à:* M. Tahar Belkoudja, Ministre de l'Intérieur, Tunis, Tunisie.

## Boris Dmitrievitch EVDOKIMOV — Union soviétique

Boris Dmitrievitch EVDOKIMOV, journaliste âgé de 53 ans, est emprisonné à l'hôpital psychiatrique spécial de Dniepropetrovsk, en Ukraine. Il a été arrêté en octobre 1972 sous l'inculpation d'agitation et propagande anti-soviétiques en raison d'écrits qu'il aurait prétendument envoyés à une publication d'émigrés. Il a été examiné à l'Institut Serbsky de psychiatrie légale et déclaré atteint de maladie mentale. Les psychiatres de l'Institut ont recommandé son internement pour une durée indéterminée, aux fins de traitement, dans un hôpital psychiatrique réservé aux malades mentaux «particulièrement dangereux».

M. Evdokimov a d'abord été envoyé à l'hôpital psychiatrique spécial Arsenalnaya de Leningrad. En 1972, la plupart des prisonniers politiques, dont M. Evdokimov, furent transférés dans d'autres hôpitaux psychiatriques, peut-être parce que les cas de leurs co-détenus Victor Fainberg et Vladimir Borisov avaient attiré l'attention de l'opinion publique internationale sur cet hôpital.

En raison du secret dans lequel fonctionnent normalement les hôpitaux psychiatriques soviétiques spéciaux, il est difficile de savoir ce qui est arrivé à M. Evdokimov depuis ce moment-là. Il aurait passé quelque temps à l'hôpital psychiatrique spécial de Sytchovka, à

Smolensk. Cet hôpital a une réputation particulièrement détestable du fait des traitements qu'y subissent les internés (voir *Bulletin CAT* de septembre 1975). On a signalé qu'il s'était trouvé, à un certain moment, à l'hôpital psychiatrique spécial de Tchernyakhovsk, à Kaliningrad.

Les dernières informations précises concernant M. Evdokimov ont été apportées d'Union soviétique par l'ancien prisonnier d'opinion Leonid Pliouchtch, qui a été libéré de l'hôpital psychiatrique spécial de Dniepropetrovsk en janvier 1976. M. Pliouchtch a dit que M. Evdokimov était l'une des 30 personnes au moins détenues à Dniepropetrovsk pour des raisons plus politiques que médicales. Il a signalé qu'il avait vu une fois des infirmiers recrutés parmi les criminels de droit commun battre M. Evdokimov parce qu'il refusait de les soudoyer pour obtenir l'autorisation de se rendre aux toilettes ou pour quelque autre menu privilège.

M. Pliouchtch estimait l'état physique de M. Evdokimov «très inquiétant». Il ne savait pas si l'on avait administré des drogues à M. Evdokimov mais il y a des raisons de penser qu'il est traité — ou l'a été — avec des neuroleptiques ou de la sulfazine.

*Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander la libération de M. Evdokimov à:* SSSR, Ukrainskaya SSR, g. Dniepropetrovsk, ul. Chicherina, Spetsialnaya Psikhiatricheskaya Bolnitsa, Nachalniku Polkovniku Babenko; *après cette translittération du russe, prière d'ajouter sur l'enveloppe l'adresse en français:* M. le colonel Babenko, directeur de l'hôpital psychiatrique spécial, rue Tchitcherina, Dniepropetrovsk, RSS d'Ukraine, URSS.

## CONDAMNATION SUR «PREUVES» ARRACHÉES SOUS LA TORTURE EN NAMIBIE

Selon Patrick MacENTEE, doyen du barreau irlandais et observateur international lors d'un procès à Swakopmund, en Namibie, on aurait utilisé des aveux arrachés sous la torture à des Namibiens pour les condamner en application de la loi sur le terrorisme imposée par l'Afrique du Sud. Au mois de mai, M. MacEntee a assisté au procès de trois hommes et de trois femmes, en tant qu'observateur représentant la Commission internationale de juristes (CIJ), qui a publié son rapport en juin.

Deux des hommes étaient inculpés pour complicité dans l'assassinat du chef Filemon Elifas, de l'Ovamboland, en août 1975, et ont été condamnés à mort (*Informations* de janvier 1976). Ils n'ont ni l'un ni l'autre été accusés de meurtre ni d'aucun autre acte de violence. Selon l'accusation, l'un d'eux aurait conduit deux inconnus sur les lieux du crime et l'autre aurait fourni un véhicule, un poste de radio et quelques couvertures aux assassins. Tous deux ont nié avoir eu connaissance des intentions des assassins.

Deux infirmières ont été condamnées à des peines de prison, l'une à cinq ans et l'autre à sept ans, pour avoir versé de l'argent ou organisé des collectes en faveur de la *South West Africa People's Organization* (SWAPO). Les autres accusés ont été acquittés.

M. MacEntee déclare dans son rapport que le procès avait «pour but politique essentiel ... de démontrer la culpabilité de la SWAPO, plutôt que celle d'individus». Il a entendu faire état de tortures devant le tribunal et en privé.

Lors du procès, des preuves médicales ont été présentées, établissant que les trois hommes inculpés avaient été torturés. De plus, M. MacEntee était convaincu qu'un des témoins à

charge avait été torturé et que la peur de la torture rendait suspectes les dépositions d'autres témoins à charge, détenus pour une durée indéterminée.

D'autres allégations de torture ont été portées à la connaissance d'*AI* à propos d'un procès en cours à Windhoek, capitale de la Namibie. Ragel SHIFOTOLA, mère de trois enfants et épouse d'un Namibien qui s'est enfui en Zambie, a été arrêtée par la police secrète à Windhoek le 18 avril. Elle a été gardée à vue douze jours, période pendant laquelle elle aurait été torturée. Battue, ligotée, on l'a fait tourner, on lui a bandé les yeux et on l'a soumise à des chocs électriques. Elle a été relâchée puis arrêtée de nouveau; elle a ensuite été traduite devant le tribunal en compagnie de neuf hommes le 21 mai, et inculpée en application de la loi sur le terrorisme. Il est probable que lors de son procès le ministère public produira contre elle des preuves arrachées sous la torture.

*Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois demandant une enquête judiciaire publique au sujet des allégations de sévices infligés par la police de sécurité sud-africaine à des Namibiens en détention préventive, et les adresser à:* the Honorable J.T. Kruger, Minister of Justice, Union Buildings, Pretoria, Afrique du Sud.

## Nouvelles concernant des appels antérieurs

Au mois de juin, il a été confirmé qu'une au moins des vingt personnes arrêtées en janvier 1976, à la suite de la découverte d'un prétendu complot visant à renverser le gouvernement bolivien, a été torturée (*Bulletin CAT* d'avril 1976).

La Croix-Rouge bolivienne a été autorisée à rendre visite à quelques détenus mentionnés dans l'*Appel* du mois d'avril. L'un d'entre eux, Antonio PEREDO, affirme avoir porté des menottes pendant ses sept mois de détention dans une prison de San Pedro. Le rapport de la Croix-Rouge précise que «selon les déclarations des autorités politiques, M. Peredo était traité de cette façon parce qu'il s'agissait de prévenir des tentatives de suicide». M. Peredo a déclaré en outre avoir été affublé d'une cagoule, battu et drogué au cours des interrogatoires. Les autorités avaient d'abord nié son arrestation.

Les délégués de la Croix-Rouge ont aussi pu voir Loyda SANCHEZ, qui était emprisonnée avec ses deux enfants. Madame Sanchez affirme avoir été agressée par des agents des forces de sécurité lors de son arrestation, mais que par la suite elle avait été mieux traitée. Ses enfants vivent maintenant chez sa grand-mère.

## Ghana, suite de Bulletin CAT 1

avaient été battus ou torturés avant d'être entendus par le tribunal. Les accusés, six soldats et deux civils, étaient inculpés de complot contre le gouvernement militaire actuel du Ghana, lui-même arrivé au pouvoir par un coup d'Etat en janvier 1972. Parmi les inculpés se trouvaient deux personnes dont le cas a été mis à l'enquête par *AI*: le capitaine Kojo TSIKATA et Michael HAMENOC (*Bulletin CAT* de mai 1976).

La plupart des accusés ont été arrêtés en novembre et décembre 1975, mais ils ne sont passés en jugement qu'en mai 1976. Plusieurs d'entre eux n'ont pas pu s'entretenir avec leur avocat avant l'ouverture du procès.

Le capitaine Tsikata a déclaré au tribunal qu'on lui avait montré, le 18 décembre, le corps inanimé d'un témoin à charge et qu'on lui avait conseillé d'avouer s'il ne voulait pas subir le même sort. Il a déclaré avoir aussi été torturé à trois reprises en décembre 1975 et à deux reprises le mois suivant. Comme pièce à conviction, il a présenté une chemise tachée de sang.

Le procureur général du Ghana, M. K. GYEKE-DAKO, a nié la pratique de la torture, insistant sur le fait que toutes les déclarations des accusés avaient été faites devant témoins. □

# Campagne pour les prisonniers du mois

Il est rappelé aux participants à la campagne que les appels ne doivent être adressés qu'aux personnes nommées à la fin de l'exposé de chaque cas. Il ne faut en aucun cas adresser de communication aux prisonniers.

## Daham MIRO — Syrie

Daham MIRO, âgé de 55 ans, président du parti démocratique kurde (KDP) en Syrie, a été arrêté en 1973 avec sept autres membres de ce parti pour avoir adressé au président syrien Hafez ASSAD une note de protestation contre la déportation de 12000 Kurdes dans le nord de la Syrie, conformément au plan dit de la «ceinture arabe». Le but de ce plan est de remplacer la population kurde de ce territoire par des Arabes. Aucun des détenus n'a encore été inculpé ni jugé.

Le parti démocratique kurde est interdit en Syrie, comme tous les autres partis politiques. Son objectif déclaré est de garantir les droits des Kurdes et d'assurer pacifiquement l'abolition de la discrimination raciale.

M. Miro souffre depuis un certain temps de rhumatismes et de troubles oculaires provoqués par les mauvais traitements auxquels il aurait été soumis. D'après des informations récentes, son état s'est brusquement aggravé et il a été transféré à l'hôpital civil de Damas.

*Veillez écrire des lettres en termes courtois pour demander sa libération et les adresser à:* Son Excellence le Président Hafez Assad, Damas, République arabe syrienne.

## Younus LULAT — Zambie

Younus LULAT, membre du personnel enseignant et ancien dirigeant d'un mouvement d'étudiants à l'université de Zambie, a été arrêté le 9 février 1976 en vertu de l'ordonnance sur le maintien de la sécurité publique. Cinq chargés de cours étrangers et quelque 17 étudiants ont également été arrêtés. Conformément à l'ordonnance, ils sont incarcérés pour une période indéterminée sans jugement préalable.

Tous ont été arrêtés pour sympathies présumées à l'égard du gouvernement MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola) de l'Angola, à la suite de manifestations d'étudiants sur le campus de l'université. Les cinq chargés de cours étrangers ont été expulsés en mars, mais M. Lulat et 16 étudiants, qui sont tous de nationalité zambienne, restent détenus sans inculpation.

On leur a reproché une série de manifestations d'étudiants en faveur du MPLA en janvier et février 1976, qui aboutirent à la fermeture de l'université par les autorités. Les manifestants avaient protesté contre le refus du gouvernement de reconnaître le MPLA comme gouvernement légitime de l'Angola, même après qu'il fut devenu évident que l'Afrique du Sud fournissait une aide militaire directe aux deux mouvements nationalistes angolais opposés au MPLA. Toutefois, aucun des détenus n'a été accusé d'un délit en rapport avec les manifestations.

Les étudiants sont détenus dans des prisons à régime pénitentiaire normal; par contre, M. Lulat est incarcéré depuis plusieurs mois à la prison de haute surveillance de Mukobeko à Kabwe. Cet établissement est normalement réservé aux grands criminels.

*Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois pour demander sa libération et les adresser à:* Mr. Aaron Milner, Minister of Home Affairs, Lusaka, Zambie.

## POH Sou Kai — Singapour

POH Sou Kai, médecin âgé de 44 ans, a été arrêté le 4 juin 1976 en vertu de la loi sur la sécurité intérieure de Singapour et risque une détention de durée indéterminée sans jugement. Il a été adopté par AI pour la seconde fois.

Le docteur Poh était auparavant secrétaire général adjoint du *Barisan Sosialis* (Front socialiste). Constituée en 1961 par un groupe de dissidents de gauche du parti d'action populaire au pouvoir, cette formation fut à une certaine époque le plus important parti d'opposition de Singapour.

En février 1963, le dr Poh et d'autres dirigeants du *Barisan Sosialis* figuraient parmi la bonne centaine de membres de l'opposition, journalistes, syndicalistes et étudiants, arrêtés dans le cadre d'une vaste opération de sécurité désignée sous le nom d'«Opération chambre froide». Détenu dix ans sans jugement, le dr Poh fut pendant ce temps adopté par AI. Trois autres prisonniers adoptés, arrêtés à la même époque, sont toujours détenus sans jugement.

A l'époque, les autorités prétendirent que le dr Poh avait «activement, sciemment et volontairement aidé le parti communiste illégal de Malaisie» en incitant à la subversion. Le bien-fondé de ces allégations n'a jamais été établi devant un tribunal siégeant en audience publique et les milieux informés estiment que le dr Poh a été emprisonné parce qu'il s'opposait aux conditions prévues pour la fusion de Singapour et de la Fédération de Malaisie. Son point de vue était d'ailleurs partagé par plusieurs autres personnes arrêtées lors de l'«Opération chambre froide».

Singapour est entrée dans la Fédération en septembre 1963 puis l'a quittée brusquement en 1965. Le dr Poh affirme que l'histoire lui a donné raison en démontrant que la fusion était vouée à l'échec.

Après sa libération en décembre 1973, le dr Poh reprit l'exercice de la médecine. Il continua à critiquer ouvertement le gouvernement jusqu'à sa deuxième arrestation en juin 1976. Il reprochait aux autorités de restreindre les droits fondamentaux et de détenir des prisonniers politiques sans inculpation ni jugement.

Les autorités soutiennent maintenant que la libération du dr Poh était une expérience tendant à déterminer si «l'on pouvait sans danger libérer des communistes irrédutibles». Elles prétendent que le dr Poh a depuis lors «télégué des activités destinées à faire libérer des détenus particulièrement résolus et à créer un nouveau front uni (communiste)». Elles l'accusent également d'avoir conseillé des «agitateurs étudiants» et d'avoir fourni des médicaments à un activiste communiste qui aurait été blessé par la bombe avec laquelle il tentait d'assassiner le directeur d'une usine locale. Cette allégation se fonde sur les déclarations d'un ancien prisonnier politique.

Le dr Poh rejette ces accusations et estime qu'il appartient à un tribunal d'apprécier publiquement et équitablement tout témoignage de nature à l'incriminer.

Le dr Poh est actuellement emprisonné au centre de détention de Whitley. Après son

arrestation, le Service de la sécurité intérieure l'a quotidiennement soumis à des séances d'interrogatoire de six heures du matin à minuit dans une pièce réfrigérée. On pense qu'il est maintenant dans un état de complet épuisement. Sa montre et ses lunettes lui ont été confisquées et l'on ne lui donne rien à lire. Madame Poh n'a pu voir son mari qu'une fois depuis son arrestation.

*Veillez écrire des lettres rédigées en termes courtois demandant que le dr Poh Sou Kai fasse l'objet d'un procès public et équitable à bref délai ou qu'il soit libéré immédiatement et inconditionnellement et les envoyer à:* Mr. Lee Kuan Yew, Prime Minister, the Prime Minister's Office, City Hall, Singapore 6, République de Singapour; et à: M. Chua Sian Chin, Minister of Home Affairs, the Ministry of Home Affairs, Pearl's Hill, Singapore 2, République de Singapour.

## Nouvelles de campagnes précédentes

L'écrivain soviétique Andreï AMALRIK (*Campagne pour les prisonniers du mois*, août 1972) a été autorisé à quitter l'Union soviétique le 15 juillet.

M. Amalrik avait été adopté par AI en 1965, lorsqu'il avait été arrêté et accusé d'écrire des ouvrages «pornographiques» et «anti-soviétiques». Il a été accusé plus tard de «parasitisme» et condamné à deux ans et demi d'exil.

Ensuite, M. Amalrik a été condamné une nouvelle fois à 3 ans de prison et 3 ans d'exil. A son retour à Moscou en mai 1975, de nouvelles restrictions ont été imposées à sa liberté de mouvement, avant son départ définitif du pays. □

## Prisonniers libérés et cas nouveaux

Le secrétariat international a appris en juin la libération de 126 prisonniers adoptés par AI et a pris en charge 163 cas nouveaux.

## APPEL D'AMNESTY A L'OCCASION DU BICENTENAIRE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

AI a prié le président Gerald Ford de marquer le bicentenaire de l'indépendance américaine, le 4 juillet 1976, en accordant une amnistie inconditionnelle à tous ceux qui sont passibles de peines de prison pour avoir refusé de combattre lors de la guerre du Vietnam.

AI avait précédemment demandé cette amnistie le 1er novembre 1974. □

## ARRESTATION D'ECCLÉSIASTIQUES EN CORÉE DU SUD

Une quinzaine d'ecclésiastiques ont été arrêtés à la fin du mois de juin en Corée du Sud tandis que se poursuivait le procès de dix-huit dissidents à Séoul (*Informations* de juillet). Neuf des personnes actuellement jugées sont des dirigeants de l'Eglise.

Le conseil national des églises de Corée (NCKK) a affirmé le 26 juin que les ecclésiastiques qui avaient été arrêtés les jours précédents étaient toujours détenus. Le NCKK a déclaré que les arrestations avaient suivi une campagne organisée par le gouvernement destinée à faire passer pour des partisans du communisme international un certain nombre de chrétiens. La plupart des ecclésiastiques arrêtés appartiennent à un groupe protestant évangélique qui se consacre aux secours aux pauvres.

Les arrestations n'ont pas été confirmées officiellement. Parmi ceux dont on pense qu'ils ont été arrêtés se trouve M. PARK Hyung Kyu, ancien prisonnier adopté par AI, pasteur presbytérien, qui a été emprisonné plusieurs fois pour avoir critiqué le gouvernement.

AI étudie tous les cas d'arrestation signalés. □

## Espagne, amnistie (suite de page 1)

On évalue à plus de 600 le nombre des prisonniers politiques en Espagne. Sur ce total, 350 environ sont emprisonnés pour «délits d'opinion» et environ 200 pour «terrorisme» ou «insubordination». Toutefois, si l'on tenait compte des nombreuses arrestations opérées au cours des derniers mois et qui ont entraîné des emprisonnements à court terme ce total serait sans doute sensiblement plus élevé.

Parmi ceux qui profiteraient d'une amnistie générale, il y a plusieurs prisonniers, libérés en novembre 1975 et qui ont été arrêtés à nouveau cette année. Ils risquent de lourdes peines de prison pour «association illicite» et «propagande illégale».

• On s'attendait généralement à la proclamation d'une amnistie le 25 juillet. Toutefois, selon des informations en provenance de Madrid, la décision à ce sujet a été renvoyée et ne sera peut-être pas annoncée avant le 30, en raison du débat qui se poursuit au sein du gouvernement quant à l'ampleur à donner à la mesure envisagée. □

## DES POLITIENS DE SRI LANKA PASSENT EN JUGEMENT POUR DISTRIBUTION DE TRACTS

Quatre membres du parlement de Sri Lanka sont passés en jugement le 12 juillet pour avoir distribué un tract préconisant la création d'un Etat distinct pour les Tamils.

Les inculpés sont A. AMIRTHALINGAM, ancien représentant de la circonscription de Vaddukodai, V.N. NAVARATHAM, représentant de la circonscription de Chavakachcheri, K.P. RATNAM, de la circonscription de Kayts, et K. THURAITRATNAM, de la circonscription de Point Pedro.

Ils ont été inculpés, en vertu du décret relatif à la lutte contre la subversion, pour possession et distribution des «Résolutions adoptées au premier congrès annuel du Front unifié tamils» sans autorisation de l'inspecteur général de la police.

Le document en question préconisait la création d'un Etat distinct pour les Tamils à Sri Lanka.

À la fin du mois de juillet, les avocats chargés de la défense ont contesté la validité constitutionnelle du décret relatif à la lutte contre la subversion.

AI avait antérieurement prié le premier ministre Sirimavo Ratwatte Dias BANDARA—NAIKE de revenir sur la décision de faire passer ces parlementaires en jugement et de les libérer inconditionnellement. AI a déclaré que la distribution de tracts du type décrit rentrait dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, relatif à la liberté d'expression.

## AI PUBLIE UNE LISTE DE 99 MEMBRES DU PERSONNEL MÉDICAL DÉTENUS DANS 22 PAYS

Une liste publiée par AI le 21 juillet énumère 99 personnes appartenant au personnel médical qui sont emprisonnées ou subissent d'autres restrictions à leur liberté pour des raisons politiques dans 22 pays. Certaines d'entre elles ont été torturées et nombreuses sont celles qui sont détenues sans jugement.

La plupart de ces personnes — médecins, dentistes, infirmiers et infirmières, étudiant(e)s en médecine, personnel hospitalier, etc. — n'ont pas été arrêtées pour des raisons directement liées à l'exercice de leur activité professionnelle à un moment ou en un lieu déterminé, mais certaines d'entre elles ont été emprisonnées pour avoir refusé de céder à des pressions politiques et de commettre des actes contraires à leur éthique professionnelle.

Cette liste ne porte que sur les cas connus d'AI au 30 juin et n'est donc complète ni quant au nombre des prisonniers, ni quant à celui des pays.

Dans l'introduction, il est souligné que le nombre des détenus appartenant au personnel médical dans le monde est presque certainement plus élevé, de même qu'il est certain que le nombre des pays où des membres du personnel médical sont détenus est plus grand. Le fait qu'un pays ou qu'une personne appartenant au personnel médical ne figure pas sur la liste signifie simplement que leur cas n'a pas encore été pris en main ou n'a pas encore été signalé à l'attention d'AI.

Les 22 pays nommés sont les suivants: Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Bulgarie, Chili, Cuba, Espagne, Haïti, Indonésie, Mali, Maroc, Namibie, Paraguay, Pologne, République démocratique allemande, Rhodésie, Roumanie, Singapour, Taïwan (République de Chine), Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay et Yougoslavie. □

## DES JOURNALISTES MALAISIEIS ACCUSÉS DE «SUBVERSION COMMUNISTE»

Deux journalistes malaisiens connus, soupçonnés de «subversion communiste», ont été arrêtés le 22 juin en vertu de la loi sur la sécurité intérieure. Cette loi permet la détention pour une durée indéterminée sans jugement.

Les journalistes, Abdul SAMAD bin ISMAIL, directeur du *New Straits Times*, et SAMANI bin Mohamed AMIN, rédacteur chargé des informations du journal *Berita Harian*, rédigé en malais, ont tous deux été adoptés par AI.

M. Samad Ismail est l'éditorialiste le plus connu de Malaisie, tant dans la presse malaise que dans celle de langue anglaise. Il était très lié avec le défunt premier ministre Tun ABDUL RAZAK, dont il était le conseiller et dont il rédigeait les discours. Un mois avant son arrestation, il avait obtenu l'un des plus importants prix littéraires de Malaisie pour sa contribution à la littérature nationale.

M. Samad Ismail et M. Samani Amin ont été arrêtés quelques jours après l'emprisonnement à Singapour du rédacteur et ancien rédacteur adjoint du journal *Berita Harian*, paraissant à Singapour. Bien qu'elle porte le même nom, l'édition de Singapour de ce journal est publiée indépendamment de celle de son homonyme de Malaisie. Elle a sa propre rédaction et son propre conseil d'administration.

Des déclarations officielles publiées simultanément à Singapour et en Malaisie accusent les journalistes d'être mêlés à un complot visant à faire évoluer dans le sens du communisme les Malais vivant dans la région.

Les rédacteurs de Singapour ont ultérieurement «avoué» à la télévision et dans la presse qu'ils avaient délibérément rédigé des nouvelles et des articles tendancieux dans le cadre d'un plan «conçu et dirigé» par M. Samad Ismail en Malaisie. Ces affirmations ne tiennent aucun compte du fait que M. Samad Ismail n'avait pas le pouvoir d'influer sur les prises de position du *Berita Harian* de Singapour.

Des observateurs bien informés pensent que ces arrestations ont des motifs politiques. On craint que les journalistes malaisiens ne risquent la détention pour une durée indéterminée sans procès et que la vérité ne puisse se faire jour.

Le parlement malaisien a récemment examiné des propositions du gouvernement tendant à amender la constitution de telle sorte que les personnes détenues en vertu de la

législation relative à la sécurité nationale n'aient plus le droit d'être défendues par un avocat ni celui de connaître les charges retenues contre elles. □

## 400 MINEURS ARRÊTÉS EN BOLIVIE

Plus de 400 mineurs boliviens sont en prison depuis le 10 juin et d'autres ont été forcés de s'expatrier ou ont été tués.

Les troubles ont éclaté lorsque 42 dirigeants de la Fédération syndicale des mineurs de Bolivie (FSTMB) ont été arrêtés et que des troupes ont été envoyées dans les districts miniers. Après que la FSTMB - forte de 50 000 membres - eut décrété une grève illimitée pour protester contre les arrestations, les troupes ont procédé à de nouvelles arrestations de mineurs en nombre bien plus grand encore. Dans certains cas, elles ont pénétré dans les mines pour en déloger les ouvriers qui s'y étaient réfugiés. Quatre mineurs ont été abattus et de nombreux autres blessés dans la journée du 22 juin à la mine de Siete Suyos.

Le même jour, 25 des dirigeants qui avaient été arrêtés en premier lieu ont été exilés de force au Chili. Parmi eux se trouvaient le secrétaire général de la FSTMB Victor LOPEZ Arias et des membres du conseil exécutif de la fédération.

Selon des informations reçues en juillet, plus de 450 mineurs et sympathisants ont été mis en prison en Bolivie et il est probable que la grève des mineurs se poursuit. Le 5 juillet, 25 autres dirigeants ont été expulsés au Chili.

Déplorant l'action des pouvoirs publics à l'encontre des mineurs, AI a demandé au président Hugo BANZER Suarez, le 20 juillet, de reconsidérer l'interdiction générale qui frappe les organisations syndicales. Les syndicats boliviens ont été déclarés illégaux en Bolivie au mois de novembre 1974 et seule la fédération minière avait survécu à cette mesure. □

## AI S'INQUIÈTE DE L'ARRESTATION D'ÉTUDIANTS LIBYENS

Le 8 juillet, AI a demandé au gouvernement libyen d'autoriser une enquête indépendante au sujet des allégations de mauvais traitements infligés à 23 étudiants libyens depuis leur arrestation en avril, à la suite de manifestations (*Informations de mai*).

Soixante à 93 étudiants auraient été arrêtés après des manifestations à l'Université de Benghazi, mais AI ne possède de détails que sur 23 d'entre eux. On pense qu'ils sont détenus à la prison centrale de Tripoli, sans inculpation ni jugement.

AI a déclaré que si l'on n'avait pas l'intention de les inculper, les étudiants devaient être libérés. □

## Bangladesh, (suite de la page 2)

tuité. Quatorze autres, dont le secrétaire général du JSD, Abdour RAB, ont été condamnés à 12 ans de prison.

Le JSD aurait joué un grand rôle dans le mouvement des forces armées en novembre dernier qui a entraîné le retour au pouvoir du général Ziaour RAHMAN, chef actuel des forces armées et administrateur en chef adjoint sous le régime de l'état de siège.

Les chefs du JSD ont été arrêtés pour avoir prétendument essayé d'étendre le mouvement en vue de «révolutionner» l'armée.

Le 20 juillet, AI a lancé un appel pressant à A.M. SAYEM, président du Bangladesh, et au général RAHMAN pour qu'ils exercent leur droit de grâce en faveur du colonel Taher. AI a également exprimé son inquiétude au sujet du procès de civils à huis clos devant des tribunaux militaires où les avocats de la défense auraient été obligés de s'engager à garder le secret.

AI a prié instamment le gouvernement de demander pour tous les prisonniers condamnés l'ouverture d'un nouveau procès devant des tribunaux de droit pénal ordinaires avec toutes les garanties judiciaires. Cet appel a été suivi d'une visite à la *Bangladesh High Commission* à Londres, où les chercheurs d'AI ont demandé à nouveau la grâce du condamné.

AI avait demandé antérieurement l'assurance que le procès serait public et que les accusés bénéficieraient de tous les droits de la défense et pourraient faire recours devant un tribunal indépendant. □

Les INFORMATIONS MENSUELLES INTERNATIONALES sont la traduction française de la NEWSLETTER publiée par AMNESTY INTERNATIONAL PUBLICATIONS, 53 Theobald's Road, Londres WC1X 8SP, Grande-Bretagne.